

Naissance

23 août 1754, à Versailles (France)



Décès

21 janvier 1793, à Paris (France)

Guillotine

Nationalité

Française

Âge (à sa mort)

38

Fonctions principales

- Roi de France et de Navarre (1774 - 1789)

- Roi des Français (1789 - 1792)

Contexte et éléments principaux de sa vie

Louis-Auguste de France devient Roi de France en 1774, à la mort de son grand-père **Louis XV**. Il prend alors le nom de Louis XVI et est âgé de 19 ans. Il est sacré un an plus tard, en juin 1775, en la cathédrale de Reims. **Ses premières décisions sont d'ordre économique, la France est en pleine crise** : il diminue les dépenses de la cour avec l'aide de **Turgot** (contrôleur général des Finances attaché à la cour royale) et supprime l'impôt dit du "don de joyeux avènement" (somme versée par les Français lors de l'accession au trône d'un nouveau roi). Cela laisse présager un règne sans excès et au service du peuple. Cependant, **il fait perdurer la monarchie absolue** de Louis XIV et XV et le règne connaît plusieurs années de mauvaises récoltes et de famine (1775, 1788, 1789) entraînant une hausse des prix des céréales et donc une impossibilité pour les plus pauvres d'en acheter suffisamment. Des **révoltes civiles** éclatent. Avec l'aval du Roi, Turgot promet de nombreuses réformes acclamées par le Tiers-Etat (dans le but de calmer les révoltes et redresser l'économie française) mais décriées par la Noblesse et le Clergé (abolition des corvées, impôt pour ces deux Hauts ordres, instruction pour tous). Mais, Louis XVI finit par haïr Turgot qu'il accuse de prendre trop de pouvoirs, il le renvoie en 1776 et les réformes sont abandonnées. Face à la crise économique et sociale, Louis XVI **convoque les Etats généraux** qui s'ouvrent le 05 mai 1789 en présence de représentants des trois ordres. Mais les députés du Tiers-Etat ne sont pas entendus, le peuple entre en Révolution. Louis XVI doit faire face à la **désobéissance des députés du Tiers-Etat qui s'autoproclament "Assemblée nationale"** sous l'égide de **Baillly**. Il perd peu à peu la confiance des députés de la Noblesse et du Clergé à force de promettre plus d'égalité entre les trois ordres pour mettre fin aux révoltes du Tiers-Etat, les Etats généraux sont donc un échec et **les révoltes s'intensifient** (prise de la Bastille le 14 juillet). Pour essayer à nouveau de calmer les tensions, les privilèges sont abolis pour les deux Hauts ordres le 04 août, mais cela ne suffit plus. L'Assemblée vote une nouvelle Constitution le 26 août, la DDHC, contre l'avis du Roi. Le peuple prenant le pouvoir, Louis XVI n'est plus en octobre 1789 Roi "de France", mais Roi "des Français". Louis XVI n'abdique pas face à sa perte de pouvoirs, mais il prend peur d'être attaqué, il s'enfuit vers Varennes le 20 juin 1791 (il est rattrapé le lendemain). A partir de là, le peuple n'a plus aucune confiance en la famille royale, ni en la monarchie, il espère la mise en place d'une République dont le pouvoir est détenu par lui-même au travers d'une Assemblée et d'une Constitution. **En septembre 1791, Louis XVI doit signer la nouvelle Constitution et la monarchie devient dès lors constitutionnelle** (fin de l'absolutisme, il règne sous contrôle de l'Assemblée législative). Mais en juillet 1792, les troupes armées prussiennes menacent l'Assemblée d'un massacre si le Roi n'est pas remis sur le trône. La famille royale est envoyée le 13 août à la **prison du Temple** pour éviter une nouvelle fugue ou une libération de la part des Prussiens. Ces derniers perdent une importante bataille à **Valmy** le 20 septembre délaissant alors le Roi. Le lendemain, **la monarchie tombe au profit de la République et Louis XVI n'est plus Roi**. Le 11 décembre s'ouvre le procès du Roi sous la direction de la Convention qui remplace l'Assemblée depuis le 21 septembre. Le 15 janvier 1793, 691 voix sur 701 de la Convention votent la culpabilité du Roi pour mise en danger de la sûreté de l'Etat et 366 votent pour sa mise à mort. Il finit **guillotiné** le 21 janvier, à 10h22, place de la Révolution.

Parti(s) politique(s)

Monarchie absolue, puis constitutionnelle, maison de Bourbon

Religion

Chrétien catholique

Oeuvre(s) connue(s)

"Testament de Louis XVI et lettre de Marie-Antoinette, reine de France, à sa soeur", 1792



Nom complet

Louis-Auguste de France

Surnom(s)

Le Restaurateur de la Liberté,
Louis le Dernier, Monsieur Veto (par les Révolutionnaires)

Notes personnelles

Aspects concernés

Politique

Economique

Social

Militaire

